



FRANÇOIS BAROIN
MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 31 août 2011

N°107

François Baroin s'étonne de la proposition d'un candidat à la primaire socialiste de créer un livret qui existe déjà.

François Hollande a préconisé hier la création d'un « livret de développement durable » qui « permettrait de lever des financements pour les entreprises innovantes, les entreprises nouvelles, les entreprises de la croissance verte ».

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie tient à rappeler qu'un tel livret existe déjà à l'article L. 221-27 du code monétaire et financier. Il a été créé sous le nom de Codevi en 1983 et rebaptisé livret de développement durable le 1er janvier 2007. Son plafond est de 6000 € exonérés d'impôts.

Il est précisément destiné à financer les PME, notamment pour leur création et leur développement, ainsi que le financement des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens.

Contacts presse :

Cabinet de François BAROIN :

Pauline HELOT et Aurore MOUYSET

Conseillers chargés de la communication et de la presse – 01 53 18 42 96